

Voici la liste des communes du Finistère (et leurs mairies annexes) dotées d'un dispositif de recueil pour les cartes nationales d'identité et les passeports. En cliquant sur le nom de la commune vous arriverez sur le module de prise de rdv en ligne de celle-ci ou sur les informations mises en lignes par cette commune concernant la procédure de prise de rdv :

29 – FINISTERE
AUDIERNE
BREST centre
BREST-BelleVue
BREST - Europe
BREST - Lambézellec
BREST - Rive Droite/Quatre moulins
BREST - Saint-Marc
BREST - Saint-Pierre
BRIEC
CARHAIX-PLOUGUER
CHATEAULIN
CHATEAUNEUF-DU-FAOU
CONCARNEAU
CROZON
DOUARNENEZ
FOUESNANT
GUIPAVAS
HUELGOAT
LANDERNEAU
LANDIVISIAU
LANNILIS
LESNEVEN
MOELAN-SUR-MER
MORLAIX
PLABENEC
PLEYBEN
PLONEOUR-LANVERN
PLOUDALMÉZEAU
PLOUESCAT
PLOUGASTEL- DAOULAS
PLOUGONVEN
PLOUZANÉ
PONT-L'ABBÉ
QUIMPER centre
QUIMPER - Penhars
QUIMPER - Ergué-Armel
QUIMPERLÉ
SAINT-RENAN
SAINT-POL-DE-LEON
SCAËR
SIZUN

Les grandes étapes de la démarche

10 minutes pour faire votre démarche

1 Acheter un timbre fiscal (en cas de perte ou vol) en ligne ou dans un bureau de tabac

Vous pouvez vous procurer le timbre fiscal par carte bancaire lors de la pré-demande

2 Se connecter ou créer un compte

3 Renseigner le motif de la pré-demande

Le motif est essentiel pour déterminer le contenu des informations nécessaires à la pré-demande. **Il ne sera plus modifiable par la suite**

4 Renseigner l'état-civil - * : Champs obligatoire

5 Renseigner la nationalité - * : Champs obligatoire

6 Compléter l'adresse et les informations de contact

Le numéro de téléphone renseigné lors de votre demande servira uniquement à envoyer un SMS pour vous avertir de la disponibilité du titre.

7 Procéder au paiement du titre

Veillez à bien vérifier les informations saisies lors des précédentes étapes, car elles conditionnent le montant du paiement.

8 Valider la pré-demande

Relisez soigneusement les informations de votre récapitulatif. Une fois validée, la pré-demande ne pourra en effet plus être modifiée et toute erreur risque d'entraîner l'échec de la procédure de délivrance de votre titre.

9 Conserver le n° de pré-demande et/ou le QR code

Ils vous seront nécessaires lors de votre passage en mairie.

Vous devez **conserver le n° de pré-demande et le présenter** au moment de la validation de votre pré-demande en mairie.

Attention la **pré-demande réalisée en ligne est valable 6 mois**. Vous devez finaliser votre demande avec un RDV en mairie dans ces 6 mois.

10 Prendre rendez-vous en mairie

N'oubliez pas de présenter votre n° de pré-demande : sans ce numéro vous devrez remplir un formulaire cerfa pour valider votre demande.

11 Préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie

12 Suivre l'avancement de la demande

Connectez-vous à votre espace ANTS et renseignez le numéro de demande remis par la mairie dans le module de suivi.

<https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>